

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1040

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 45

A la fin de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« supplémentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.